



GROUPE BANQUE DE TUNISIE

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS

FINANCIERS CONSOLIDES

Exercice clos le 31-12-2020



Conseil Audit Formation CAF

Société d'Expertise Comptable
Immeuble PwC - Rue du Lac d'Annecy
Les Berges du Lac - 1053 Tunis
Tél +216 71 16 00 00 Fax +216 71 86 17 89
RNE 0024410T



Tunisie Audit & Conseil

Promed Building 5^{ème} étage
Centre Urbain Nord
1082 Tunis - Tunisie
Tél +216 71 822 020 Fax +216 71 822 025
RC : B2425912007 – MF : 0999520SAM000

TABLES DES MATIERES

Rapport des commissaires aux comptes	2
Etats financiers consolidés	11
Bilan consolidé	12
Etat des engagements hors bilan consolidé	13
Etat de résultat consolidé	14
Etat des flux de trésorerie consolidé	15
Notes aux états financiers consolidés	16

Groupe Banque de Tunisie

Rapport sur les états
financiers consolidés
31 Décembre 2020

**Conseil Audit Formation CAF**

Société d'Expertise Comptable
Immeuble PwC - Rue du Lac d'Annecy
Les Berges du Lac - 1053 Tunis
Tél +216 71 16 00 00 Fax +216 71 86 17 89
RNE 0024410T

**Tunisie Audit & Conseil**

Promed Building 5^{ème} étage
Centre Urbain Nord
1082 Tunis - Tunisie
Tél +216 71 822 020 Fax +216 71 822 025
RC : B2425912007 – MF : 0999520SAM000

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2020

*Mesdames, Messieurs les actionnaires
de la Banque de Tunisie*

I- Rapport d'audit sur les états financiers consolidés

Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du groupe Banque de Tunisie qui comprennent le bilan consolidé ainsi que l'état des engagements hors bilan consolidé arrêtés au 31 décembre 2020, l'état de résultat consolidé, l'état de flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers consolidés, annexés au présent rapport, font apparaître un total du bilan consolidé de 6 740 875 KDT et un bénéfice net de 94 411 KDT.

A notre avis, les états financiers consolidés ci-joints, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe Banque de Tunisie au 31 décembre 2020, ainsi que du résultat consolidé de ses opérations et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA) applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces

règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

1) Evaluation des provisions pour dépréciation des engagements sur la clientèle

- ***Description du point clé de l'audit***

De par l'activité de la société mère, le groupe est exposé au risque de contrepartie aussi bien sur son portefeuille d'engagements directs que sur les engagements par signature donnés à la clientèle.

Ce risque, inhérent à l'activité bancaire, constitue une zone d'attention majeure compte tenu de l'importance des montants et de la complexité du processus de classification, qui obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau d'appréciation élevé ainsi que le jugement requis pour l'évaluation des garanties à retenir.

Au 31 décembre 2020, la valeur nette des créances sur la clientèle s'élève à 4 895 096 KDT et les provisions constituées pour couvrir le risque de contrepartie s'élèvent à 397 883 KDT (sur les engagements bilan et hors bilan).

Du fait que l'évaluation des engagements et l'estimation des provisions impliquent un niveau de jugement important et compte tenu de l'importance des engagements de la clientèle, nous considérons que l'évaluation des provisions pour dépréciation des engagements sur la clientèle constitue un point clé d'audit.

- ***Réponses d'audit apportées***

Pour couvrir cette question clé, nous avons obtenu une compréhension des procédures mises en place par votre groupe, et évalué la correcte mise en œuvre des contrôles clés, de même que leur capacité à prévenir et/ou à détecter les anomalies significatives en mettant l'accent sur :

- Le mécanisme de supervision mis en place en ce qui concerne le processus de dépréciation des engagements sur la clientèle ;
- La fiabilité des informations fournies par le groupe au sujet des clients dont les encours présentent des indicateurs de pertes de valeur ;
- Les procédures et contrôles définis par le groupe en vue d'assurer la gestion du risque de contrepartie, d'identifier les clients à classer et à provisionner et de déterminer le niveau minimum de provision requis par la réglementation bancaire ;
- Les mécanismes de contrôle et de calcul des provisions collectives et additionnelles mis en place par le groupe.

En outre, à travers un échantillonnage étendu :

- Nous avons vérifié que les engagements présentant des indices de dépréciation ont été identifiés et classés conformément aux dispositions de la circulaire de Banque Centrale de Tunisie n°91-24 (telle que modifiée et complétée par les textes subséquents) relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements et
- Nous avons examiné les valeurs des garanties retenues lors du calcul des provisions et apprécié les hypothèses et jugements retenus par la banque.

Enfin, nous avons vérifié le caractère approprié et suffisant des informations fournies dans les notes aux états financiers consolidés.

2) Evaluation des provisions pour dépréciation des titres de participation

- *Description du point clé de l'audit*

Le groupe détient un portefeuille de titres de participation d'une valeur brute de 312 734 KDT au 31 décembre 2020. La provision constatée sur ces titres s'élève à 56 091 KDT.

A la date d'arrêté des états financiers consolidés, les titres sont valorisés sur la base de la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés.

Les provisions pour dépréciation des titres de participation représentent la meilleure appréciation par la direction des pertes subies ou estimées à la date de clôture.

Nous avons considéré que l'évaluation des titres non cotés est un point clé d'audit en raison de leur importance significative dans les comptes du groupe et du jugement nécessaire à l'appréciation de la juste valeur.

- *Réponses d'audit apportées*

Nos travaux ont notamment consisté à :

- Apprécier les procédures de contrôle mises en place par le groupe dans le cadre du processus d'évaluation des titres non cotés ;
- Challenger les méthodes d'évaluation adoptées par le groupe et apprécier le caractère approprié des hypothèses et des modalités retenues pour l'évaluation des titres non cotés au regard des critères prévus par les normes comptables applicables en la matière ;
- Réaliser des procédures analytiques sur l'évolution du portefeuille d'investissement et des dépréciations ;
- A travers un échantillon étendu, nous avons vérifié que les participations présentant des indices de dépréciation ont été identifiées et que les provisions y associées ont été convenablement estimées.
- Vérifier le caractère approprié et suffisant des informations fournies dans les notes aux états financiers consolidés.

3) La prise en compte des intérêts, commissions et agios en produits

- *Description du point clé de l'audit*

Les intérêts et revenus assimilés et les commissions comptabilisés en produits par le groupe s'élèvent au 31 décembre 2020 à 511 745 KDT et représentent 87% du total des produits d'exploitation bancaire.

Bien que la majeure partie de ces revenus soit générée et comptabilisée automatiquement par le système d'information du groupe, nous avons néanmoins considéré, vu le volume important des transactions et les spécificités des règles de leur comptabilisation, que la prise en compte des intérêts et commissions constitue un point clé d'audit.

- *Réponses d'audit apportées*

Nos travaux ont notamment consisté en :

- La revue critique du dispositif de contrôle interne mis en place par le groupe en matière de reconnaissance des revenus, incluant l'évaluation, par nos experts en technologie de l'information, des contrôles informatisés ;
- La réalisation de tests pour vérifier le fonctionnement effectif des contrôles clés incluant les contrôles automatisés ;
- L'examen analytique des revenus afin de corroborer les données comptables avec notamment les informations de gestion, les données historiques, l'évolution tarifaire, l'évolution des encours, les tendances du secteur et les réglementations y afférentes ;
- La vérification du respect de la norme comptable NCT 24 et particulièrement les règles de reconnaissance des intérêts et agios sur les relations classées ;
- La vérification du caractère approprié et suffisant des informations correspondantes fournies dans les notes aux états financiers consolidés.

4) Reports des échéances effectués courant l'exercice 2020

- *Description du point clé de l'audit*

Courant l'exercice 2020 et en application des mesures prises par la Banque Centrale de Tunisie suite au confinement général décidé du fait de la pandémie COVID 19, la société mère a procédé à un report d'échéances en principal de 231 337 KDT et en intérêts de 86 223 KDT.

Ces reports rentrent dans le cadre des directives exceptionnelles prises par la Banque Centrale de Tunisie qui visent à assurer la stabilité du secteur financier, soutenir les entreprises et contribuer à préserver le tissu économique et protéger les emplois. Ces directives sont présentées dans la note aux états financiers n°10.

Compte tenu des montants en jeu et du nombre de clients concernés, nous avons considéré que le traitement de ces reports d'échéances constitue un point clé de notre audit.

- *Réponses d'audit apportées*

Nos travaux d'audit ont porté, à travers un échantillonnage étendu, sur le respect par le groupe des dispositions des circulaires émises par la BCT se rapportant aux reports des échéances. Ces travaux ont, essentiellement, consisté à :

- Vérifier l'existence d'une demande de rééchelonnement et d'un nouveau contrat signé pour la population concernée ;
- Recalculer les intérêts intercalaires relatifs à la période de report sur la base des taux d'intérêts initiaux ;
- Reconstituer les encours des crédits restructurés pour la population concernée ;
- Vérifier que la banque n'a pas constaté des frais supplémentaires tels que les intérêts de retard ou les commissions de mise en place suite aux reports effectués ;
- S'assurer que les restructurations n'ont pas engendré une amélioration de classe des clients.

Paragraphes d'observation

Nous estimons utile d'attirer votre attention sur les points suivants :

- 1- La note aux états financiers n°10 « Impact de la Pandémie COVID-19 » qui décrit les événements liés à la crise sanitaire du COVID-19, les mesures prises par les autorités publiques à cet égard et leurs impacts sur l'activité du groupe ainsi que les traitements comptables relatifs aux reports des échéances de crédits accordés aux entreprises, aux professionnels et aux particuliers, tels que prévus par les circulaires de la BCT n°2020-06, n°2020-07, n°2020-12, n°2020-19 et n°2020-21.

Par ailleurs, en prévision des répercussions éventuelles de la pandémie du virus COVID-19, entre autres, sur les conditions économiques, les entreprises et les consommateurs, et pour une meilleure estimation du risque latent inhérent à chaque secteur d'activité financé par les banques et les établissements financiers, la Banque Centrale de Tunisie a publié la circulaire 2021-01 qui a révisé la méthodologie de détermination des provisions collectives. Le solde de ces provisions collectives constituées par le groupe s'élève à 70 324 KDT au 31 décembre 2020 contre 47 719 KDT au 31 décembre 2019.

- 2- La note P5 aux états financiers se rapportant à la situation des deux contrôles fiscaux subis par la société mère en 2018 et du contrôle fiscal subi par l'ASTREE en 2019.
- 3- La note 11 aux états financiers « événements postérieurs à la clôture » qui a évoqué la notification d'un contrôle fiscal approfondi reçue par la société mère courant le mois de janvier 2021. Les procédures liées à ce contrôle étant toujours en cours, l'impact définitif ne peut être estimé de façon précise à la date du présent rapport.

Notre opinion ne comporte pas de réserves concernant ces questions.

Rapport du conseil d'administration

La responsabilité du rapport du conseil d'administration incombe au conseil d'administration. Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport du conseil

d'administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du groupe dans le rapport du conseil d'administration par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport du conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du conseil d'administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Les états financiers consolidés ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des

éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et les événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II-Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

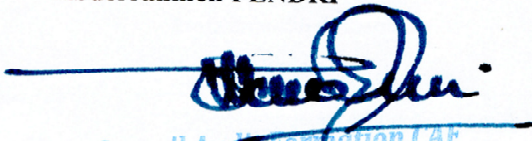
Nous signalons l'existence de participations croisées entre certaines sociétés du Groupe Banque de Tunisie (entre Carthago et la société Club Acquaris Nabeul (SCAN) et entre l'Astrée et la société Placement Tunisie Sicaf (PT)) et qui doivent être solutionnées ainsi qu'il est prévu par l'article 466 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 08 avril 2021

Les Commissaires aux Comptes

Conseil Audit Formation CAF

Abderrahmen FENDRI


Conseil Audit Formation CAF
Membre de PwC Network
Imm. PwC - Rue Lac d'Annecy
1043 Les Berges du Lac - Tunis
Tél: 216.71.160.000 / 71.963.900
Fax: 216.71.861.789
MF : 0024410T/A/M/000

Tunisie Audit & Conseil TAC

Lamjed BEN M'BAREK


TUNISIE AUDIT & CONSEIL
EB3, Promised Building ET 05.
Centre Urbain Nord 1082
MF : 929520/S/A/M/000

Table des matières

Etats financiers consolidés

Bilan	12
Etat des engagements hors bilan consolidé	13
Etat de résultat consolidé	14
Etat des flux de trésorerie consolidé	15

Notes aux états financiers consolidés

Règles et principes d'élaboration des états financiers consolidés	16
Notes sur le bilan	20
Notes sur l'état de résultat	27
Notes sur l'état de flux de trésorerie	31
Notes sur les retraitements de la colonne comparative de 2019	32
Impact de la Pandémie COVID-19	33
Evènements postérieurs à la clôture	36



Groupe Banque de Tunisie

Bilan Consolidé | Exercice clos le 31 décembre 2020

(En K.TND)

	Note	déc.-20	déc-19 (*)
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	A1	212 288	181 342
Créances sur les établissements bancaires et financiers	A2	222 898	372 849
Créances sur la clientèle	A3	4 895 096	4 514 231
Portefeuille titres commercial	A4	11 206	11 078
Portefeuille d'investissement	A5	823 015	789 820
Placements nets des entreprises d'assurance	A6	201 778	150 691
Valeurs immobilisées nettes	A7	115 300	118 813
Autres actifs	A8	71 224	72 778
Part réassureurs dans les provisions techniques des assurances	A9	39 238	42 191
Titres mis en équivalence	A10	144 678	134 501
Ecart d'acquisition net	A11	4 154	4 876
Total des Actifs		6 740 875	6 393 170
Banque Centrale et CCP	P1	282 224	272 811
Dépôts et Avoirs des établissements bancaires et financiers	P2	32 236	78 074
Dépôts de la clientèle	P3	4 113 866	3 785 760
Emprunts et ressources spéciales	P4	468 942	531 259
Autres passifs	P5	281 336	281 452
Provisions techniques des entreprises d'assurance	P6	387 421	355 807
Sous-Total Passifs		5 566 025	5 305 163
Capital		225 000	225 000
(Titre d'auto contrôle)		-427	-50
Réserves consolidées		770 064	631 348
Résultats consolidés		94 411	139 718
Sous-Total capitaux propres	C1	1 089 048	996 016
Intérêts minoritaires		85 802	91 991
Total Capitaux propres, passifs et intérêts minoritaires		6 740 875	6 393 170

(*) Chiffres 2019 retraités pour les besoins de la comparabilité (Voir note n°9)



Groupe Banque de Tunisie

Etat des engagements Hors-Bilan Consolidé | Exercice clos le 31 décembre 2020

(En K.TND)

Note	déc.-20	déc.-19
Cautions, avals et autres garanties données	628 107	622 367
Crédits documentaires	355 495	196 317
Actifs donnés en garantie	319 869	339 622
Total des passifs éventuels	1 303 471	1 158 306
Engagements de financement donnés	250 082	213 926
Engagements sur titres	0	0
Avais, cautions de garanties au titre d'appels d'offres	1 947	1 855
Total des engagements donnés	252 029	215 781
Engagements de financement reçus	0	932
Garanties reçues	2 460 309	2 233 607
Engagements hypothécaires sur prêts octroyés	774	708
Total des engagements reçus	2 461 082	2 235 247



Groupe Banque de Tunisie

Etat de Résultat Consolidé | Exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2020

(En K.TND)

	Note	déc.-20	déc.-19
Produits d'exploitation bancaire			
Intérêts et revenus assimilés	R1	453 469	473 738
Commissions - Produits	R2	58 276	58 063
Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	R3	18 136	31 995
Revenus du portefeuille d'investissement	R4	55 618	46 452
Total produits d'exploitation		585 499	610 248
Charges d'exploitation bancaire			
Intérêts encourus et charges assimilées	R5	220 960	242 206
Commissions encourues	R6	3 118	3 500
Total charges d'exploitation		224 078	245 706
Marge nette des activités d'assurance	R7	19 003	3 285
Produit net bancaire		380 424	367 827
Dotations aux provisions sur créances et passifs	R8	-74 842	-38 172
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	R9	-634	-7 196
Autres produits d'exploitation		3 237	7 470
Frais de personnel	R10	-74 452	-75 845
Charges générales d'exploitation	R11	-31 146	-32 204
Dotations aux amortissements sur immobilisations	R12	-10 534	-10 347
Résultat d'exploitation		192 053	211 533
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence (*)		6 330	6 646
Solde en gain / perte sur autres éléments ordinaires		-8 242	4 217
Résultat courant avant impôt (*)		190 141	222 396
Impôts sur les sociétés		-78 022	-74 204
Amortissement des écarts d'acquisition		-722	-727
Résultat des activités ordinaires (*)		111 397	147 465
Solde en gain / perte provenant des éléments extraordinaires		-6 650	-39
Résultat net (*)		104 747	147 426
Intérêts minoritaires (*)		10 336	7 708
Résultat net, part groupe (*)	R13	94 411	139 718
Résultat net, part groupe par action (En DT)		0,420	0,621

(*) Chiffres 2019 retraités pour les besoins de la comparabilité (Voir note n°9)



Groupe Banque de Tunisie

Etat de Flux de trésorerie Consolidé | Exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2020

(En K.TND)

	Not e	déc.-20	déc.-19
Activités d'exploitation			
Produits d'exploitation bancaire encaissés		518 131	562 025
Charges d'exploitation bancaire décaissés		-248 849	-248 065
Dépôts / retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		-36 255	-324 410
Prêts et avances / remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		-415 529	-5 881
Dépôts / retraits de dépôts de la clientèle		278 901	269 517
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		-94 319	-88 236
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		-56 326	-26 484
Impôt sur les bénéfices		-61 584	-64 192
Flux d'exploitation autres secteurs financiers		43 183	-14 689
Flux d'exploitation autres secteurs non financiers		6 178	7 166
FLUX DE TRESORERIE NET AFFECTE (PROVENANT DES) AUX ACTIVITES D'EXPLOITATION		-66 469	66 751
Activités d'investissement			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		79 933	49 121
Acquisition/ cessions sur portefeuille d'investissement		-44 400	-21 278
Acquisition/ cession sur immobilisations		-8 224	-13 226
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		27 309	14 617
Activités de financement			
Cession d'actions propres		0	44 544
Remboursements d'emprunts		-531	-960
Augmentation/diminution ressources spéciales		-62 120	100 247
Dividendes versés		-42 480	-74 213
FLUX DE TRESORERIE NET AFFECTE (PROVENANT DES) AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT		-105 131	69 618
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités		-39	-286
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		-144 330	150 700
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice	F1	434 195	283 495
Dont trésorerie chez la BT		3 494	4 583
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE		289 865	434 195
Dont trésorerie chez la BT		7 168	3 494

Règles et principes d'élaboration des états financiers consolidés

1. Principales règles d'évaluation et de présentation des comptes consolidés

Les comptes consolidés du groupe Banque de Tunisie relatifs à l'exercice 2020 ont été établis conformément aux dispositions de la loi 2001-117 du 06/12/2001, relative aux règles de consolidation des entreprises.

La présentation des états financiers est conforme aux dispositions de la loi 96-112, relative au système comptable des entreprises et aux documents de synthèse consolidés des entreprises relevant du secteur bancaire. Les charges et produits présentés dans le compte de résultat sont classés par nature et non par destination.

Les comptes consolidés regroupent les comptes de la Banque de Tunisie et des sociétés tunisiennes composant le groupe Banque de Tunisie. Les retraitements et reclassements nécessaires ont été effectués afin de les rendre conformes aux principes du groupe Banque de Tunisie.

2. Principes, optique et méthodes de consolidation

Les comptes consolidés sont établis à partir des comptes annuels individuels de la Banque de Tunisie et de toutes les filiales significatives contrôlées par celle-ci.

Les méthodes de consolidation appliquées sont les suivantes :

2.1 Intégration globale

Cette méthode s'applique aux entreprises contrôlées de manière exclusive ayant une activité à caractère financier, auxquelles s'ajoutent les entreprises dont l'activité se situe dans le prolongement des activités bancaires ou financières, ou relève d'activités connexes (assurance, promotion touristique, acquisition, construction et réaménagement d'immeubles, location de terrains et d'immeubles).

Le contrôle exclusif sur une filiale s'apprécie par le pouvoir de diriger ses politiques financières et opérationnelles afin de tirer avantage de ses activités. Il résulte :

- soit de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote dans la filiale ;
- soit de la désignation pendant deux exercices successifs de la majorité des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance de la filiale ; le Groupe est présumé avoir effectué cette désignation lorsqu'il a disposé au cours de cette période, directement ou indirectement, d'une fraction supérieure à 40 % des droits de vote et qu'aucun autre associé ou

actionnaire n'a détenu directement ou indirectement une fraction supérieure à la sienne ;

- soit du pouvoir d'exercer une influence dominante sur une filiale, en vertu d'un contrat ou de clauses statutaires, lorsque le droit applicable le permet et que le Groupe est actionnaire ou associé de cette filiale ; l'influence dominante existe dès lors que le Groupe a la possibilité d'utiliser ou d'orienter l'utilisation des actifs, passifs ou éléments d'hors-bilan de la même façon qu'il contrôle ce même type d'éléments dans les filiales sous contrôle exclusif.

Ne sont toutefois retenues dans ces conditions que les entreprises qui présentent un caractère significatif par rapport aux comptes du Groupe.

2.2 Intégration proportionnelle

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle.

Le contrôle conjoint est le partage du contrôle d'une filiale exploitée en commun accord par un nombre limité d'associés ou d'actionnaires, de sorte que les politiques financières et opérationnelles résultent de leur accord.

Un accord contractuel doit prévoir que le contrôle sur l'activité économique et les décisions relatives à la réalisation des objectifs nécessitent le consentement de tous les associés ou actionnaires participant au contrôle conjoint.

2.3 Mise en équivalence

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une filiale sans en détenir le contrôle. L'influence notable peut notamment résulter d'une représentation dans les organes de direction ou de surveillance, de la participation aux décisions stratégiques, de l'existence d'opérations interentreprises importantes, de l'échange de personnel de direction, de liens de dépendance technique. L'influence notable sur les politiques financières et opérationnelles d'une filiale est présumée lorsque le Groupe dispose directement ou indirectement d'une fraction au moins égale à 20% des droits de vote de cette filiale.

3. Principaux retraitements effectués dans les comptes consolidés

Les principaux retraitements effectués pour l'élaboration des comptes consolidés concernent les postes suivants :

3.1 Traitement des acquisitions et écarts d'acquisition

La différence entre le prix d'acquisition et la quote-part de situation nette acquise est affectée en premier lieu à des éléments identifiables du bilan et de l'hors-bilan. Les modifications ainsi apportées aux valeurs d'entrée des

éléments identifiés sont en contrepartie imputées sur la valeur brute de l'écart d'acquisition, dont les amortissements cumulés sont alors ajustés.

Pour chaque acquisition, le solde des écarts non affectés est inscrit à l'actif ou au passif du bilan suivant son sens, dans le poste "Écarts d'acquisition". Les écarts d'acquisition actifs sont amortis et les écarts d'acquisition passifs sont rapportés au résultat. La durée ne peut en aucun cas excéder vingt ans. Les écarts d'acquisition font l'objet d'une revue régulière à partir d'analyses multicritères, semblables à celles utilisées lors de l'évaluation initiale des sociétés acquises.

En cas de cession totale ou partielle des entreprises ainsi acquises, l'écart d'acquisition correspondant, originellement imputé sur les capitaux propres, vient corriger la plus ou moins-value de cession dans le résultat consolidé, sous déduction des amortissements qui auraient été pratiqués sans tenir compte du prorata temporis, si cet écart avait été maintenu à l'actif du bilan consolidé.

3.2 Comptabilisation de l'impôt

Les impôts sont présentés selon la méthode de l'impôt exigible.

L'impôt exigible est le montant des impôts sur le bénéfice payable ou recouvrables au titre de l'exercice. Le groupe ne présente pas, de la sorte, des actifs et/ou passifs d'impôt différés.

3.3 Intégration globale des compagnies d'assurances

Le Groupe applique les dispositions de la loi n° 96-112 relative aux règles de consolidation des entreprises régies par le Code des assurances.

Les règles comptables propres aux activités d'assurance sont maintenues dans les comptes consolidés du Groupe.

Les postes constitutifs des compagnies d'assurances consolidées par intégration globale ou proportionnelle sont présentés dans les postes de même nature du bilan, de l'hors-bilan et du compte de résultat, à l'exception des éléments suivants, qui figurent sur des lignes distinctes des états financiers consolidés :

3.3.1 Placements nets des entreprises d'assurance

Les placements des entreprises d'assurance regroupent : Les placements immobiliers sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition en sus des frais d'acquisition et impôts, et augmentée des travaux de construction et d'amélioration ; les immeubles sont amortis linéairement sur leur durée d'utilisation économique estimée. Une provision pour dépréciation est constituée en cas de dépréciation durable des immeubles.

Les valeurs mobilières et autres titres à revenu fixe sont comptabilisés à leur coût d'acquisition hors intérêts courus et hors frais d'acquisition.

Les actions et autres titres à revenu variable sont comptabilisés à leur prix d'achat hors frais. Une provision pour dépréciation est constituée en cas de dépréciation durable de la valeur des titres, déterminée par référence à leur valeur recouvrable estimée.

Le groupe Banque de Tunisie reclasse les terrains, les dépôts ainsi que les prêts dans les rubriques correspondantes du bilan consolidé.

3.3.2 Provisions techniques des entreprises d'assurance

Les provisions techniques correspondent aux engagements des entreprises d'assurance vis-à-vis des assurés et des bénéficiaires des contrats.

Les provisions techniques vie sont principalement constituées de provisions mathématiques, qui correspondent à la différence entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et par les assurés, et des provisions pour sinistres à payer.

Les provisions techniques non-vie regroupent des provisions pour primes non acquises (quote-part de primes émises se rapportant aux exercices suivants) et pour sinistres à payer.

3.3.3 Marge nette des activités d'assurance

Le classement bancaire par nature des charges et des produits se substitue au classement par destination des entreprises d'assurance. La rubrique "Marge nette des activités d'assurance" est composée des produits et charges techniques suivantes, après reclassement par nature des autres produits et charges techniques, et élimination des éléments intra-groupe :

Les primes ou cotisations acquises, payées ou provisionnées, les charges de prestations, nettes de cessions et de rétrocessions, y compris les variations des provisions et les produits nets des placements alloués.

4. Portefeuille titres

Les titres sont classés en fonction de :

- leur nature : effets publics (bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable

- leur portefeuille de destination : transactions, placements, investissements, activités de portefeuille, participations, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme, correspondant à l'objet économique de leur détention. Pour chaque catégorie de portefeuille, ils sont soumis à des règles d'évaluation similaires qui sont les suivantes :

4.1 Titres de transaction

Ce sont les titres négociables sur un marché liquide qui



sont acquis dans une intention de revente à brève échéance et dans un délai maximal de trois mois. Ils font l'objet d'une évaluation sur la base de leur valeur de marché à la date de clôture de l'exercice. Le solde des gains et pertes latents ainsi constaté, de même que le solde des gains et pertes réalisés sur cession des titres, est porté au compte de résultat, dans la rubrique "Gains sur portefeuille titre commercial et opérations financières". Les coupons encaissés sur les titres à revenu fixe du portefeuille de transaction sont classés dans le compte de résultat au sein de la rubrique "Gains sur portefeuille titre commercial et opérations financières".

4.2 Titres de Placement

Ce sont les titres qui sont acquis avec l'intention de les détenir durant une période supérieure à trois mois, à l'exception de ceux qui entrent dans la catégorie des titres d'investissement.

4.3 Titres d'investissement

Il s'agit de titres à revenu fixe ou variable que le Groupe a l'intention de détenir de façon durable et pour lesquels il dispose de moyens lui permettant de conserver effectivement les titres durablement par l'obtention de ressources, incluant les fonds propres disponibles. Les titres d'investissement sont comptabilisés de manière identique aux titres de placement. Toutefois, à la clôture de l'exercice, les moins-values latentes donnent lieu à la constitution d'une provision pour dépréciation du portefeuille titres. En vertu du principe de prudence, les plus-values sur titres d'investissement ne sont pas constatées dans le résultat de l'exercice.

5. Périmètre de consolidation

5.1. Sociétés intégrées globalement

	Pourcentage de contrôle		Pourcentage d'intérêt	
	2020	2019 (*)	2020	2019 (*)
Activité Bancaire				
BANQUE DE TUNISIE	100,00%	100,00%	99,91%	99,99%
Gestion de portefeuille de valeurs mobilières				
GENERALE DE PARTICIPATION DE TUNISIE « GPT SICAF »	100,00%	100,00%	54,49%	54,54%
PLACEMENTS TUNISIE SICAF	52,48%	52,55%	46,71%	46,82%
Intermédiation en bourse				
SOCIETE DE BOURSE DE TUNIS « SBT »	100,00%	100,00%	99,45%	99,53%
Acquisition, construction et réaménagement d'immeubles				
GENERALE IMMOBILIERE DE TUNISIE « GIT SA »	100,00%	100,00%	54,49%	54,54%
Investissement et financement des projets				
BANQUE DE TUNISIE - SICAR	99,99%	99,95%	99,88%	99,99%
SOCIETE DE PARTICIPATION, PROMOTION ET D'INVESTISSEMENT SPPI	76,82%	76,82%	76,75%	76,81%
Location de terrains et d'immeubles				
SOCIETE DU POLE DE COMPETITIVITE DE BIZERTE	44,97%	44,97%	43,34%	43,37%
LA FONCIERE DES OLIVIERS	81,46%	81,46%	58,01%	58,06%
Assurance				
ASTREE Assurance	59,99%	60,00%	54,49%	54,54%
Promotions Touristique				
SCAN - Société club acquarus nabeul	100,00%	100,00%	39,28%	39,31%
SPFT CARTHAGO	48,41%	48,41%	39,28%	39,31%
Transport de Fonds				
TFT - Transport de fonds de Tunisie	99,99%	99,99%	99,88%	99,96%

5.2. Sociétés mises en équivalence

	Pourcentage de contrôle		Pourcentage d'intérêt	
	2020	2019 (*)	2020	2019 (*)
Organismes de placement collectifs en valeurs mobilières				
SICAV CROISSANCE	97,20%	97,41%	54,04%	57,48%
SICAV RENDEMENT	30,78%	33,45%	26,42%	28,33%

Le pourcentage de contrôle du Groupe BT dans la SICAV CROISSANCE dépasse 50%. Cependant, cette dernière a été consolidée par la méthode de mise en équivalence étant donné la particularité juridique et opérationnelle des SICAV.

5.3. Participations non incluses dans le périmètre de consolidation

	Participation (en milliers TND)	Taux de détention	Motif d'exclusion
FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	100	3,82%	Insignifiante par rapport au groupe
SOCIETE DES ENTREPOTS DE TUNISIE	9	30,00%	Insignifiante par rapport au groupe
INSTITUT TUNIS DAUPHINE	900	30,07%	Simple participation, pas d'influence
DIRECT PHONE SERVICES	90	19,91%	Insignifiante par rapport au groupe
INTERNATIONAL INFORMATION DEVELOPPEMENTS	30	19,80%	Insignifiante par rapport au groupe
AIR LIQUIDE TUNISIE	8 933	16,46%	Simple participation, pas d'influence

(*) Pourcentages 2019 retraités pour les besoins de la comparabilité (Voir note n°9)

6. Notes sur le Bilan

Note A1

AC1 - Caisse

	déc.-20	déc.-19
Caisse dinars	37 667	30 879
Caisse devises	2 050	4 382
Banque Centrale de Tunisie	172 045	145 566
CCP et traveller's chèques	526	515
Total AC1 - Caisse	212 288	181 342

Note A2

AC2 - Créances sur les établissements bancaires et financiers

	déc.-20	déc.-19
Avoirs chez les établissements financiers	43 398	33 945
Avoirs en devises chez Correspondants étrangers	25 628	21 934
Comptes débiteurs des Banques et correspondants en Dinars convertibles	17 770	12 011
Prêts aux établissements financiers	179 438	338 816
Prêts au jour le jour et à terme en dinars aux banques	1 106	163 507
Prêts au jour le jour et à terme en devises aux banques	82 306	103 732
Prêts aux organismes financiers spécialisés	96 026	71 577
Créances rattachées	62	88
Créances rattachées sur prêts sur marché monétaire	62	88
Total AC2 - Créances sur les établissements bancaires et financiers	222 898	372 849

Ce poste comprend :

- Les avoirs et les créances liées à des prêts ou avances détenus sur les établissements bancaires tels que définis par les textes en vigueur régissant l'activité bancaire y compris les créances matérialisées par des titres du marché interbancaire.
- Les avoirs et les créances liées à des prêts et avances détenus sur les établissements financiers tels que définis par la législation en vigueur, notamment les sociétés de leasing et les sociétés de factoring.

Note A3

AC3 - Créances sur la clientèle

	déc.-20	déc.-19
Comptes ordinaires débiteurs	287 643	380 064
Crédits sur ressources ordinaires	4 327 505	3 805 861
Créances sur crédit-bail	100 151	87 121
Avances sur comptes à terme et bons de caisse	7 773	10 282
Crédits sur ressources spéciales	302 770	285 440
Financement sur ressources externes	295 202	281 253
Financement sur ressources budgétaires	7 568	4 187
Créances Impayés douteuses et litigieuses	223 173	257 128
Créances impayés	43 576	72 491
Créances au contentieux	179 597	184 637
Créances rattachées aux comptes de la clientèle	66 565	51 927
Couvertures comptables	-420 484	-363 592
Agios réservés	-33 854	-24 260
Provisions sur les crédits à la clientèle au bilan	-386 630	-339 332
Total AC3 - Créances sur la clientèle	4 895 096	4 514 231

Ce poste comprend les créances liées à des prêts ou avances (Principal et intérêts courus), détenues sur des agents économiques nationaux ou étrangers autres que les établissements bancaires et financiers.

Note A4

AC4 - Portefeuille-titres commercial

	déc.-20	déc.-19
Titres de placement (*)	11 206	11 078
Titres de transaction	0	0
Créances rattachées	0	0
Total AC4 - Portefeuille-titres commercial	11 206	11 078

(*) La colonne comparative a été retraitée pour des fins de comparabilité (voir note 9)

Note A5

AC5 - Portefeuille d'investissement

	déc.-20	déc.-19
Titres de propriété	312 734	309 902
Titres de participation (*)	75 899	119 153
Parts dans les entreprises associées	100	100
Parts dans les entreprises liées	80	80
Fonds gérés par des SICAR	236 655	190 569
Titres de créances	533 748	504 980
Emprunts nationaux	5 863	10 863
Bons de trésor assimilables	527 885	494 117
Créances rattachées	32 624	30 734
Provisions pour dépréciations de titres	-56 091	-55 796
Total AC5 - Portefeuille d'investissement	823 015	789 820

(*) La colonne comparative a été retraitée pour des fins de comparabilité (voir note 9)

Note A6

Placements nets des entreprises d'assurances

	déc.-20	déc.-19
Terrains, constructions et actions dans des sociétés immobilières non cotées		
Terrains et constructions d'exploitation	1 266	1 354
Terrains et constructions hors exploitation	15 204	15 335
Parts & actions de sociétés immobilières non cotées	9 097	9 097
Sous-Total	25 567	25 786
Placements dans les entreprises liées et participations	25 781	25 781
Autres placements financiers		
Actions, autres titres à revenu variable et parts dans les FCP	76 849	82 040
Obligations et autres titres à revenu fixe	167 619	109 236
Prêts hypothécaires	774	708
Autres prêts	910	863
Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	185 551	219 600
Sous-Total	431 703	412 447
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	1 479	1 357
Total	484 530	465 371
Effets des reclassements, éliminations et répartitions des capitaux propres (*)	-282 752	-314 680
Placements nets	201 778	150 691

(*) La colonne comparative a été retraitée pour des fins de comparabilité (voir note 9)

Note A7

AC6 - Valeurs Immobilisées

	déc.-20	déc.-19
Immobilisations incorporelles	19 909	18 004
Frais d'établissement	196	195
Logiciels informatiques	18 397	16 493
Fonds de commerce	1 316	1 316
Immobilisations corporelles	338 030	333 796
Immeubles d'exploitation	138 458	137 518
Immeubles Hors exploitation	16 522	16 653
Terrains d'exploitation	19 436	19 421
Terrains hors exploitation	1 281	1 281
Agencements	72 569	71 125
Matériels informatiques	342	305
Matériels bancaires	18 952	18 394
Matériel de transport	3 491	3 578
Immobilisations en cours	194	1 014
Autres matériels	66 785	64 507
Cumuls amortissements	-242 639	-232 987
Amortissements des immobilisations incorporelles	-16 192	-14 955
Amortissements des immobilisations corporelles	-226 447	-218 032
Total AC6 - Valeurs Immobilisées	115 300	118 813

Note A8

AC7 - Autres actifs

	déc.-20	déc.-19
Siège, succursales et agences (*)	3 525	1 758
Comptes de régularisation	11 580	19 433
Compensation reçue	4 446	11 140
Compte d'ajustement devises	2 192	3 200
Agios, débits à régulariser et divers	4 942	5 093
Débiteurs divers	56 119	51 587
Total AC7 - Autres actifs	71 224	72 778

(*) La colonne comparative a été retraitée pour des fins de comparabilité (voir note 9)

Note A9

Parts des réassureurs dans les provisions techniques

	déc.-20	déc.-19
Provisions pour primes non acquises	12 034	12 360
Provisions pour sinistres Vie	263	352
Provisions pour sinistres Non Vie	26 941	29 479
Total Parts des réassureurs dans les provisions techniques	39 238	42 191

Il s'agit de l'ensemble des quote-parts attribuées par les sociétés d'assurance aux réassureurs dans les provisions évaluées par ces entreprises et suffisantes pour le règlement intégral de leur engagement technique vis à vis des assurés ou bénéficiaires de contrats. Le qualificatif technique, prévu par la réglementation en vigueur, permet de faire la distinction avec les autres provisions telles que provisions pour risques et charges, provisions pour dépréciation.

Note A10

Titres mis en équivalence

	% Ints 2020	déc.-20	déc.-19
SICAV RD (*)	26,42%	138 946	127 184
SICAV CR (*)	54,04%	5 732	7 317
Titres mis en équivalence		144 678	134 501

(*) La colonne comparative a été retraitée pour des fins de comparabilité (voir note 9)

Note A11

Traitement des écarts de première consolidation

	déc.-20	déc.-19
Ecart de première consolidation	16 217	16 217
Amortissements	-12 063	-11 341
Total Traitement des écarts de première consolidation	4 154	4 876

Note A11.1

Traitement des écarts de première consolidation

	déc.-19	déc.-20		
	Valeur Brute	Acquisitions	Cessions	Valeur Brute
Entités sous contrôle				
- FOSA	549	0	0	549
- ASTREE	5 049	0	0	5 049
- PLAC.TUNISIE	561	0	0	561
- CARTHAGO	7 053	0	0	7 053
- SCAN	3 005	0	0	3 005
Total Brut	16 217	0	0	16 217

Note A11.2

Amortissements des écarts d'évaluation et d'acquisition

	déc.-19	déc.-20		
	Cumuls Antérieurs	Dotations	Reprises	Cumuls
Entités sous contrôle				
- FOSA	549	0	0	549
- ASTREE	3 706	219	0	3 925
- PLAC.TUNISIE	382	28	0	410
- CARTHAGO	3 998	325	0	4 323
- SCAN	2 706	150	0	2 856
Total	11 341	722	0	12 063

Note P1

PA1 - Banque Centrale et CCP

	déc.-20	déc.-19
Emprunt auprès de la Banque Centrale	282 000	272 000
Emprunts en dinars	282 000	272 000
Emprunts en devises	0	0
Dettes rattachées	224	811
Total PA1 - Banque Centrale et CCP	282 224	272 811

Note P2

PA2 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

	déc.-20	déc.-19
Dépôts à vue des établissements financiers	23 615	18 605
Banques et correspondants étrangers	16 418	11 674
Organismes financiers spécialisés	7 197	6 931
Emprunts auprès des établissements financiers	8 562	59 230
Emprunts en dinars	0	0
Emprunts en devises	8 562	59 230
Dettes rattachées	59	239
Total PA2 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	32 236	78 074

Ce poste comprend les dépôts de la clientèle autre que les établissements bancaires, qu'ils soient à vue ou à terme, les comptes d'épargne ainsi que les sommes dues à l'exception des dettes envers la clientèle qui sont matérialisées par des obligations ou tout autre titre similaire.

Note P3

PA3 - Dépôts et avoirs de la clientèle

	déc.-20	déc.-19
Comptes à vue	1 315 864	1 208 911
Comptes d'épargne	1 530 424	1 345 969
Comptes spéciaux d'épargne	1 514 627	1 329 248
Autres comptes d'épargne	15 797	16 721
Dépôts à terme	1 137 002	1 092 401
Comptes à terme	659 189	765 836
Bons de caisse	23 240	23 565
Certificats de dépôts	454 573	303 000
Autres sommes dues à la clientèle	91 610	91 783
Dettes rattachées aux comptes de la clientèle	38 966	46 696
Total PA3 - Dépôts et avoirs de la clientèle	4 113 866	3 785 760

Note P4

PA4 - Emprunts et ressources spéciales

	déc.-20	déc.-19
Ressources extérieures	455 568	521 322
Ressources budgétaires	9 663	6 373
Dettes rattachées	3 711	3 564
Total PA4 - Emprunts et ressources spéciales	468 942	531 259

Note P5

PA5 - Autres passifs

	déc.-20	déc.-19
Comptes de régularisation (*)	103 538	108 889
Compensation à régler	81 524	92 032
Comptes d'ajustement devises	196	0
Agios, Crédits à régulariser et divers	16 800	15 773
Siège, succursales et agences (*)	5 018	1 084
Provisions	38 784	35 239
Provisions pour risques et charges diverses	25 311	25 890
Provisions pour congés payés	2 220	2 386
Provisions pour créances en hors bilan	11 253	6 963
Créditeurs divers	139 014	137 324
Créditeurs / opérations d'impôt	20 761	31 892
Créditeurs / Opérations CNSS & Assurance	4 768	5 128
Créditeurs / Opérations BCT	414	494
Créditeurs / opérations avec le personnel	10 469	13 525
Créditeurs / opérations sur titres	2 039	2 029
Chèques à payer	3 664	3 712
Autres Créditeurs	94 706	80 938
Ajustement IG autres créances / dettes courantes (*)	2 193	-394
Total PA5 - Autres passifs	281 336	281 452

(*) La colonne comparative a été retraitée pour des fins de comparabilité (voir note 9)

Il est à noter que :

- Courant l'exercice 2018, la société mère a fait l'objet de deux vérifications fiscales portant sur les périodes du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2016 et du 1er janvier 2005 au 31 décembre 2013 qui se sont soldées par deux notifications des résultats.

La société mère a formulé son opposition aux résultats du contrôle. Suite à ladite opposition, et dans le cadre de la réponse de l'administration fiscale datant de mars 2019, une partie des chefs de redressement a été abandonnée par l'administration fiscale et une autre partie a été ajustée sur la base des éléments de réponse de la société mère.

Les chefs de redressement ajustés ont fait l'objet d'un acquiescement partiel par la société mère et d'autres chefs de redressement ont été maintenus par l'administration fiscale.

- Courant l'exercice 2020, la filiale « Astrée » a reçu une notification des résultats de la vérification approfondie portant sur les exercices 2016-2017-2018 pour un montant de 11,5 MDT.

La société a rejeté les principaux chefs de redressement en s'appuyant sur des justificatifs probants et des textes légaux en la matière.

Les procédures liées à ce contrôle sont en cours, et sur la base des informations disponibles à l'arrêté des états financiers consolidés, l'impact définitif ne peut être estimé de façon précise.

En couverture des risques éventuels liés à ces contrôles, et sur la base des évaluations récentes, le groupe a constaté dans ses états financiers consolidés au 31 décembre 2020 les provisions jugées nécessaires.

Note P6

Provisions techniques des entreprises d'assurance

	déc.-20	déc.-19
Provisions pour primes non acquises Non-Vie	43 073	42 004
Provisions d'assurances Vie	196 062	166 012
Provisions pour sinistres Vie	5 052	3 480
Provisions pour sinistres Non-Vie	133 161	131 940
Provisions pour Participation aux Bénéfices Vie	2 688	3 817
Provisions pour participation aux bénéfices Non-Vie	3 541	2 494
Provisions pour égalisation et équilibrage non-Vie	0	2 384
Autres provisions techniques Vie	571	573
Autres Provisions techniques non-Vie	3 273	3 103
Total Provisions techniques des entreprises d'assurance	387 421	355 807

Il s'agit de l'ensemble des provisions évaluées par les entreprises d'assurance et/ou de réassurance suffisantes pour le règlement intégral de leur engagement technique vis à vis des assurés ou bénéficiaires de contrats. Le qualificatif technique, prévu par la réglementation en vigueur, permet de faire la distinction avec les autres provisions telles que provisions pour risques et charges et provisions pour dépréciation.

Note C1

Tableau de variation des capitaux propres

	<u>Capital</u>	<u>Actions propres</u>	<u>Réserves Consolidés</u>	<u>Résultat de la période</u>	<u>Capitaux propres Part du groupe</u>
Situation à la clôture de l'exercice 2018.12	225 000	-7 086	542 885	112 309	873 108
Affectation du résultat de l'exercice N-1	0	0	112 309	-112 309	0
Dividendes versés	0	0	-54 475	0	-54 475
Part du groupe dans le résultat (*)	0	0	0	139 718	139 718
Autres mouvements (*)	0	7 036	20 819	0	27 855
Variation capital	0	0	0	0	0
Variation périmètre	0	0	9 810	0	9 810
Situation à la clôture de l'exercice 2019.12	225 000	-50	631 348	139 718	996 016
Affectation du résultat de l'exercice N-1	0	0	139 718	-139 718	0
Dividendes versés	0	0	0	0	0
Part du groupe dans le résultat	0	0	0	94 411	94 411
Autres mouvements	0	-377	-22 851	0	-23 228
Variation capital	0	0	0	0	0
Variation périmètre	0	0	21 849	0	21 849
Situation à la clôture de l'exercice 2020.12	225 000	-427	770 064	94 411	1 089 048

(*) La colonne comparative a été retraitée pour des fins de comparabilité (voir note 9)

7. Notes sur l'état de résultat consolidé

Note R1

PR1 - Intérêts et revenus assimilés

	déc.-20	déc.-19
Produits sur opérations interbancaires	6 567	7 584
Produits sur opérations avec la clientèle	446 902	466 154
Revenus des opérations de crédit	380 878	393 685
Revenus des comptes débiteurs	43 431	52 589
Commissions sur aval et cautions	5 771	6 781
Report déport sur change à terme	7 352	5 518
Produits sur opérations de leasing	9 470	7 581
Total PR1 - Intérêts et revenus assimilés	453 469	473 738

Note R2

PR2 - Commissions (Produits)

	déc.-20	déc.-19
Commissions sur comptes	15 535	14 336
Opérations guichet et opérations diverses	3 119	3 707
Opérations sur titres	3 786	3 994
Opérations avec l'étranger	5 778	5 832
Commissions sur moyens de paiement	15 591	15 450
Commissions de gestion	14 467	14 744
Total PR2 - Commissions (Produits)	58 276	58 063

Note R3

PR3 - Gains sur portefeuille commercial et opérations de change

	déc.-20	déc.-19
Gains nets sur titres de transaction	0	55
Intérêts/Titres de transaction	0	12
Plus-value de cession/Titres de transaction	0	42
Gains nets sur titres de placement	4	174
Plus-value de cession/Titres de placement	4	174
Gains nets sur opérations de change	18 132	31 766
Différence de change sur opérations monétiques	-937	-1 288
Produits sur change manuel	1 754	3 611
Produits sur opérations de change en compte	16 497	27 479
Bénéfices sur opérations de change à terme	818	1 963
Total PR3 - Gains sur portefeuille commercial et opérations de change	18 136	31 995

Note R4

PR4 - Revenu du portefeuille d'investissement

	déc.-20	déc.-19
Revenus des obligations	52 928	37 248
Revenus des titres de participation	2 556	9 232
Revenus des parts dans les entreprises associées	1	0
Effets des éliminations dividendes	133	-28
Total PR4 - Revenu du portefeuille d'investissement	55 618	46 452

Note R5

CH1 - Charges d'intérêts

	déc.-20	déc.-19
Charges sur opérations interbancaires	17 011	43 245
Intérêts sur les dépôts de la clientèle	173 694	169 816
Intérêts sur emprunts et ressources spéciales	30 255	29 145
Total CH1 - Charges d'intérêts	220 960	242 206

Note R6

CH2 - Commissions encourues

	déc.-20	déc.-19
Charges sur opérations de retrait monétique	2 104	2 610
Frais d'interchange émis	793	802
Autres commissions	221	88
Total CH2 - Commissions encourues	3 118	3 500

Note R7

Marge nette des activités d'assurance

	déc.-20	déc.-19
Résultat Technique de l'Assurance Non-Vie	25 864	23 279
Résultat Technique de l'Assurance Vie	10 533	23 033
Résultat technique	36 397	46 312
Produits des placements Assurance Non-Vie	25 396	8 115
Charges des placements de l'Assurance Non-Vie	-1 244	-2 645
Produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat technique de l'Assurance Non Vie	-14 562	-26 890
Autres produits non techniques	531	492
Autres charges non techniques	-5 898	-4 507
Marge intégrable	40 620	20 877
Elimination des opérations intra-Groupe	-21 617	-17 592
Marge nette des entreprises d'assurance	19 003	3 285

Note R8

PR5/CH4 - Dotations aux provisions et corrections de valeurs sur créances et passifs

	déc.-20	déc.-19
Dotations nettes aux provisions pour dépréciation des créances	74 354	37 590
Dotations nettes aux provisions pour passifs	149	175
Pertes sur créances irrécouvrables	493	522
Récupération sur créances comptabilisées en pertes	-154	-114
Total PR5/CH4 - Dotations aux provisions et corrections de valeurs sur créances et passifs	74 842	38 172

Note R9

PR6/CH5 - Dotations aux provisions et correction de valeur sur portefeuille d'investissement

	déc.-20	déc.-19
Dotations nettes aux provisions pour dépréciation des titres en portefeuille	237	10 022
Pertes subies sur les titres en portefeuille	3 164	1 196
Plus ou moins-values réalisées sur titres en portefeuille	-2 770	-4 022
Frais de gestion du portefeuille	3	0
Total PR6/CH5 - Dotations aux provisions et correction de valeur sur portefeuille d'investissement	634	7 196

Note R10

CH6 - Frais du personnel

	déc.-20	déc.-19
Charges de fonctionnement	61 176	60 220
Masse salariale	48 441	47 751
Charges sociales	11 800	11 522
Charges fiscales (TFP, FOPROLOS)	935	947
Autres Frais liés au personnel	14 455	16 809
Régime d'intéressement	10 455	12 793
Prime départ à la retraite	1 100	1 107
Divers	2 900	2 909
Récupération sur personnel en détachement	-1 179	-1 184
Total CH6 - Frais du personnel	74 452	75 845

Note R11

CH7 - Charges d'exploitation

	déc.-20	déc.-19
Télécommunication & courriers	1 604	1 946
Maintenance et entretien	3 983	3 748
Services externes d'exploitation	4 698	4 043
Achat de biens consommables	4 253	4 758
Communication, marketing et documentation	663	1 172
Assurance, Droits et taxes	12 537	11 973
Jetons de présence au conseil d'administration	526	523
Autres services extérieurs	4 159	3 674
Ajustements Produits et charges intra-groupe	-1 277	367
Total CH7 - Charges d'exploitation	31 146	32 204

Note R12

CH8 - Dotations aux amortissements

	déc.-20	déc.-19
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	1 244	901
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	9 290	9 446
Total CH8 - Dotations aux amortissements	10 534	10 347

Note R13

Contribution par unité dans le résultat consolidé :

Secteur Financier				Autres secteurs			31/12/2020	31/12/2019 (*)
Activité Bancaire	Assurance	Gestion de portefeuille de valeurs mobilières	Autres	Immobilière	Promotion Touristique			
Quote-Part dans les sociétés intégrées globalement								
BT	74 068						74 068	124 665
ASTREE		11 414					11 414	4 583
FOSA					72		72	149
GITSA					66		66	59
CARTHAGO						-126	-126	1 236
SCAN						-125	-125	-132
SPCB					209		209	158
GPT			51				51	1 058
PT			616				616	818
SBT				81			81	200
BT SICAR				1 708			1 708	117
TFT				53			53	165
SPPI				-8			-8	-4
Total	74 068	11 414	667	1 834	347	-251	88 079	133 072
Quote-Part dans les sociétés mises en équivalence								
SVCR			-369				-369	-47
SVRD			6 701				6 701	6 693
Total	0	0	6 332	0	0	0	6 332	6 646
Total Résultat	74 068	11 414	6 999	1 834	347	-251	94 411	139 718

(*) La colonne comparative a été retraitée pour des fins de comparabilité (voir note 9)

8. Notes sur l'état des flux de trésorerie consolidé

Note F1

Flux de trésorerie consolidé

	BT	Secteur Financier	Autres Secteurs	Effet des éliminations	déc.-20	déc.-19
Trésorerie groupe						
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice	419 157	14 062	4 470	(3 494)	434 195	283 495
Dont trésorerie chez la Banque de Tunisie		2 123	1 371			
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE	271 035	22 517	3 481	(7 168)	289 865	434 195
Dont trésorerie chez la Banque de Tunisie		3 786	3 382			

La situation de la trésorerie de début et de fin de période des comptes bancaires ouverts chez la BT est mentionnée en marge. La variation de ces comptes a été éliminée par la variation de la rubrique dépôts et retraits de la clientèle.

9. Notes sur les retraitements de la colonne comparative de 2019

Un re-calculation des pourcentages d'intérêt et de de contrôle a été effectué pour tenir compte des détentions dans les sociétés SICAV dans le cadre des fonds gérés au niveau des sociétés SICAR. Les chiffres de 2019 ont été retraités pour tenir compte de la part d'intérêt dans le résultat, les réserves groupe ainsi que la valeur des titres mis en équivalence.

Retraitement Comptes de Bilan

Exercice clos le 31/12/2020 (En K.TND)				
Rubriques Retraitées	31/12/2019 Retraité	Reclassement	Retraitement	31/12/2019 Publié
Portefeuille titres commercial	11 078	-2 000	0	13 078
Portefeuille d'investissement	789 820	0	-91 348	881 168
Placements nets des entreprises d'assurance	150 691	0	-7 698	158 389
Autres actifs	72 778	1 084	0	71 694
Titres mis en équivalence	134 501	0	98 177	36 324
Total des Actifs	6 393 170	-916	-869	6 394 955
Autres passifs	281 452	-916	0	282 368
Sous-Total Passifs	5 305 163	-916	0	5 306 079
(Titre d'auto contrôle)	-50	0	192	-242
Réserves consolidées	631 348	0	-2 264	633 612
Résultats consolidés	139 718	0	5 261	134 457
Sous-Total capitaux propres	996 016	0	3 189	992 827
Intérêts minoritaires	91 991	0	-4 058	96 049
Total Capitaux propres, passifs et intérêts minoritaires	6 393 170	-916	-869	6 394 955

Retraitement Comptes de Résultat :

Exercice clos le 31/12/2020 (En K.TND)			
Rubriques Retraitées	31/12/2019 Retraité	Retraitement	31/12/2019 Publié
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	6 646	5 181	1 465
Résultat courant avant impôt	222 396	5 181	217 215
Résultat des activités ordinaires	147 465	5 181	142 284
Résultat net	147 426	5 181	142 245
Intérêts minoritaires	7 708	-80	7 788
Résultat net, part groupe	139 718	5 261	134 457
Résultat net, part groupe par action (En DT)	0,621	0,023	0,598

Périmètre de consolidation

Sociétés mises en équivalence

	Pourcentage de contrôle			Pourcentage d'intérêt		
	2019 Retraité	Retraitement	2019 Publié	2019 Retraité	Retraitement	2019 Publié
Organismes de placement collectifs en valeurs mobilières						
SICAV CROISSANCE	97,41%	3,03%	94,38%	57,48%	1,74%	55,74%
SICAV RENDEMENT	33,45%	22,66%	10,79%	28,33%	21,92%	6,41%

10. Impact de la Pandémie COVID-19

La propagation de la Pandémie COVID-19 a généré une crise économique grave et profonde à l'échelle nationale et internationale. Cette situation aura des répercussions sur tous les secteurs du pays, dégageant des impacts sociaux, économiques et politiques dévastateurs.

Principaux impacts :

Pour ce qui est des revenus d'intérêts

La baisse du taux directeur de la BCT a été suivie d'une diminution du taux du marché monétaire TMM de 50 PB en avril 2020 et de 100 PB à partir du mois de mai 2020. Cette baisse a un impact négatif sur les intérêts de la période, vu que l'essentiel de nos emplois sont à taux variables.

Les principales mesures touchant les banques concernent la décision de report des échéances sur les crédits aux entreprises et aux particuliers :

- La circulaire BCT n°2020-06 a donné aux entreprises la possibilité de reporter leurs échéances bancaires (principal et intérêts) durant la période allant du début mars 2020 à fin septembre 2020 et de modifier le calendrier de paiement en fonction de la capacité de chaque bénéficiaire.
- La circulaire BCT n°2020-07 a demandé aux banques de reporter mécaniquement les tombées des crédits (en principal et intérêts) échues durant la période allant du 1er mars 2020 jusqu'à fin septembre 2020 et l'allongement, en conséquence, de la durée de remboursement des crédits. Cette mesure a concerné les crédits non professionnels accordés aux particuliers dont le revenu mensuel net est inférieur à 1000 dinars et qui sont classés 0 et 1 à fin décembre 2019.
- La circulaire BCT n°2020-08 a demandé aux banques de reporter les tombées des crédits (en principal et intérêts) échues durant la période allant du 1er avril 2020 jusqu'à fin juin 2020 et l'allongement, en conséquence, de la durée de remboursement des crédits. Cette mesure concerne les crédits non professionnels accordés aux particuliers dont le revenu mensuel net est supérieur à 1000 dinars et qui sont classés 0 et 1 à fin décembre 2019.
- La circulaire BCT n°2020-21 a permis le prolongement de la période de report des échéances de crédits accordés aux entreprises et aux professionnels en vertu de l'article 2 de la circulaire de la BCT 2020-06 et ce jusqu'à fin septembre 2021 au lieu de septembre 2020 ainsi que la prorogation de la durée maximale d'octroi des financements exceptionnels stipulée par l'article 1 de la circulaire BCT 2020-12 (connus sous l'appellation des crédits COVID) et ce, jusqu'à fin décembre 2021. En effet, et conformément aux dispositions dudit article, les banques peuvent, jusqu'à la fin du mois de décembre 2020, accorder de nouveaux financements exceptionnels remboursables sur une durée maximale de sept ans dont deux années de grâce et destinés au

financement des besoins justifiés du cycle d'exploitation sans dépasser 25% du chiffre d'affaires en hors taxes réalisé en 2019 ou l'équivalent de la masse salariale sur une période de six mois pour les entreprises entrées en activité après le mois de janvier 2019. Désormais, les banques vont pouvoir continuer à accorder ces nouveaux crédits, refinançables par la BCT pour les clients classés 0, 1, 2 et 3 à fin décembre 2019 et ce, jusqu'à fin décembre 2021.

Pour tous les crédits reportés, la banque a comptabilisé les intérêts intercalaires calculés sur la base du capital restant dû et des taux conventionnels dans ses produits.

Pour ce qui est produits des opérations de change

Les produits des opérations de change ont subi une baisse importante à cause de la décélération des opérations de commerce extérieure.

Pour ce qui est des revenus de commissions

En application de mesures visant à encourager les retraits d'espèces au niveau des distributeurs automatiques en accordant la gratuité de ce service, la banque a enregistré des manques à gagner sur les opérations de la monétique. Aussi, l'activité de déblocage de crédit a été impactée par le ralentissement de la croissance économique dégageant ainsi une progression faible de 1,8% sur le premier semestre mais avec une reprise courant le 3^{ème} trimestre 2020 pour se situer à un niveau de 7,2% par rapport à 2019.

Pour ce qui est des charges

Dans le cadre de la lutte nationale contre la pandémie du coronavirus, courant le mois de mars 2020, un don de 11.350 mille dinars a été accordé au profit du fonds 1818.

Conformément au décret-loi n° 2020-30 portant instauration d'une redevance conjoncturelle de 2% pour les banques et les établissements financiers avec effet rétroactif sur l'exercice 2019, la banque a supporté une charge de 6 620 mille dinars.

Pour ce qui est du risque de liquidité et de solvabilité

Au vu de la situation exceptionnelle du COVID-19, la banque a observé une certaine volatilité de son ratio de liquidité sans pour autant tomber sous la barre du minimum réglementaire. A fin décembre 2020, le niveau du ratio LCR se trouve à un niveau assez confortable pour absorber la nouvelle reprise de l'activité.

Par ailleurs, faisant suite à la note de la BCT du 04 mai 2020, la banque soumet hebdomadairement à la BCT ses prévisions en termes de besoins de liquidité avec une simulation de son ratio LCR.

La banque dispose, également, d'un niveau d'actif liquide de haute liquidité ainsi que des supports de refinancement suffisants lui permettant d'absorber tout éventuel choc de liquidité, sous la surveillance permanente du comité de trésorerie. Également, le ratio LTD, étant bien maîtrisé, se situe à un niveau conforme aux dispositions réglementaires. En moyenne ce ratio est supérieur à 110% jusqu'à fin décembre 2020.

Pour ce qui du domaine de l'assurance

Dans le cadre des mesures prises par l'Etat pour faire face aux répercussions de la propagation du Coronavirus « covid-19 » et notamment celles relatives au report des échéances de crédits accordés aux particuliers conformément aux dispositions du Décret-loi du Chef du Gouvernement n°2020-19 du 15 mai 2020 et aux Circulaires de la Banque Centrale de Tunisie n°2020-7 du 25 mars 2020 et 2020-8 du 1er avril 2020, le groupe Banque de Tunisie a pris les mesures nécessaires pour que les contrats d'assurance liés aux contrats de crédit accordés par la banque aux Particuliers continuent de produire leurs effets tout au long de la période additionnelle due au report.

Par ailleurs et afin de pouvoir arrêter une démarche commune pour l'application de ces dispositions à l'échelle sectorielle, des réunions ont été organisées entre l'Association Professionnelle des Banques et la Fédération Tunisienne des Sociétés d'Assurances dans le but d'arrêter les engagements des uns et des autres, notamment

en ce qui concerne l'échange des données nécessaires pour déterminer les impacts financiers découlant de la prorogation des délais des crédits concernés.

Par conséquent, il a été convenu au niveau du secteur de réclamer les informations nécessaires auprès des banques, chacun en ce qui le concerne, pour pouvoir calculer à la fois la prime additionnelle et la réserve mathématique correspondante à imputer sur l'exercice 2020.

En application de cette orientation, une circularisation de toutes les banques ayant des contrats avec la société Astrée a été effectuée, pour réclamer les informations demandées.

A la date d'arrêté des états financiers, seule la Banque de Tunisie a communiqué l'ensemble des informations requises, ce qui a permis d'effectuer les calculs nécessaires pour estimer les provisions mathématiques requises en 2020 et la prime additionnelle afférentes à cette opération.

En effet, la prise en charge par Astrée du report des échéances des crédits concernés de 3 mois ou 7 mois et des intérêts intercalaires correspondants, conformément aux conditions arrêtées par les Circulaires de la Banque Centrale de Tunisie, fait ressortir une provision mathématique correspondante de 2.535 mille dinars et une prime additionnelle de 2.675 mille dinars.

Tenant compte de l'état d'avancement des discussions en cours entre les deux Associations Professionnelles des Banques et des Assurances et en attendant l'aboutissement à un accord de place sur les modalités de traitement des effets des reports, ASTREE a, par mesure de prudence, constaté les provisions additionnelles sur les comptes de 2020 et a abandonné en 2020 la prime additionnelle conformément au Décret-loi du Chef du Gouvernement n°2020-30 du 10 juin 2020.



11. Évènements postérieurs à la clôture

La société mère a reçu, courant le mois de janvier 2021, une notification d'un contrôle fiscal approfondi qui couvrira les exercices 2017, 2018 et 2019. Les procédures liées à ce contrôle étant toujours en cours, l'impact définitif ne peut être estimé de façon précise à la date de ces états financiers.

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 25 mars 2021. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus après cette date.